



Les Diplômes du BAC Session 2020 sont disponibles

Vous pourrez retirer votre diplôme
du BAC à compter du

Lundi 02 novembre 2020

Auprès de Mme MOTTIN, secrétariat de scolarité des élèves de 1ères et Terminales



Horaires du bureau

Du lundi au Jeudi : 8h45 – 12h00 / 13h00 - 17h30

Vendredi : 8h45 – 12h30

13h00 – 16h00

Samedi : 8h00 – 12h00

} (voir avec la personne
de permanence)

Documents à présenter OBLIGATOIREMENT

Le diplôme est retiré par le candidat :

- Carte d'identité du candidat



Les cartes étudiants, vitale ou de bus ne sont pas valables

Le diplôme est retiré par une personne autre que le candidat :

- une procuration remplie et signée par le candidat,
- une photocopie recto/verso de la carte d'identité de la personne,
- une photocopie recto/verso de la carte d'identité du titulaire du diplôme.

Les diplômes seront conservés par le Lycée jusqu'au 08 septembre 2021
pour mise à disposition des intéressés.